

Égalité des Droits En Pratique

Numéro 7 Printemps 2007



La revue d'information
du programme d'action
communautaire de lutte
contre la discrimination

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

1

PROGRAMME DE L'UE ET ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE

2-5

Passer à l'action:
une rétrospective
du Programme
d'action communautaire

Sept années de PROGRESS à venir

ACTUALITÉ ET ÉVÉNEMENTS

6

TOUR D'HORIZON DE LA CAMPAGNE

7

ZOOM

8-11

Organismes nationaux de mise
en œuvre: l'approche finlandaise

Travailler pour
l'Année européenne:
la perspective des entreprises

Les ONG et l'Année européenne

L'avis du Comité des régions

PUBLICATIONS EN BREF

12

2007: PLEINS FEUX SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'Europe a besoin d'une société à laquelle toute personne a de véritables chances de participer activement, une société où chacun est en mesure de réaliser son potentiel, quels que soient son sexe, son origine ethnique, son âge, son handicap, sa religion ou son orientation sexuelle. Une telle société ne relève pas encore de la réalité car les talents et les compétences de certaines personnes continuent d'être étouffés ou gâchés à cause de stéréotypes ou de discriminations. Cette situation nuit non seulement aux personnes victimes de ces discriminations mais aussi à la société et à l'économie dans son ensemble.

Ces dernières années ont été marquées par l'adoption des Directives relatives à l'égalité en 2000, et du Programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination lancé en 2001 et qui s'est achevé à la fin de l'année passée. Grâce aux efforts et à la coopération d'une grande diversité d'acteurs, le Programme d'action communautaire a réalisé des progrès cruciaux en mettant en pratique les principes des directives précitées (voir page 2).

S'appuyant sur ce succès, l'Année européenne 2007 de l'égalité des chances pour tous réaffirme l'engagement de l'Union européenne en faveur de la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination. Cette Année nous donne l'occasion de communiquer nos messages et nos actions à un public plus large, de sensibiliser davantage de personnes à leurs droits et aux bienfaits d'une société fondée sur la diversité.

La Commission espère que l'Année permettra également de renforcer les partenariats déjà en place entre les gouvernements, les autorités et les organisations actives dans ce domaine, elle nous offre en effet l'opportunité de galvaniser les efforts des nombreux acteurs qui jouent un rôle crucial à cet égard dans chaque pays européen.

Depuis le lancement de l'Année en janvier lors du Sommet de l'égalité à Berlin, les événements et les activités se succèdent aux quatre

coins de l'Europe, dans les 30 pays participants. La Commission européenne est consciente qu'une approche uniforme ne conviendrait pas car chaque État membre a ses priorités et besoins spécifiques, c'est pourquoi la grande majorité des activités ne sont pas imposées à l'échelon européen, mais coordonnées dans chaque pays par les organismes nationaux de mise en œuvre.

L'importance de l'Année européenne réside non seulement dans ce qu'elle accomplira pendant les 12 mois de 2007 mais également dans l'élan qu'elle insufflera pour l'avenir. Le Dossier spécial de cette lettre d'information (voir pages 8 à 11) présente les perspectives des organismes nationaux de mise en œuvre, des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises et des régions.



Éditorial par Belinda Pyke, directrice de l'unité Égalité femmes - hommes, Action contre la discrimination, Société civile, à la DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances de la Commission européenne.



PASSER À L'ACTION: UNE RÉTROSPECTIVE DU PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE

Le Programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination, qui s'est achevé fin 2006, était le premier de son genre au niveau européen. Il avait été lancé en 2001, à un moment où l'Union européenne devait impérativement accomplir des efforts pour promouvoir la diversité et lutter contre la discrimination dans nos sociétés.

Le Programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination, qui s'est achevé fin 2006, était le premier de son genre au niveau européen. Il avait été lancé en 2001, à un moment où l'Union européenne devait impérativement accomplir des efforts pour promouvoir la diversité et lutter contre la discrimination dans nos sociétés.

En l'an 2000, la Directive relative à l'égalité raciale et la Directive relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ont fourni le cadre juridique protégeant toute personne contre la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions. Il a cependant toujours été clair que les lois, aussi complètes soient-elles, ne pouvaient pas, à elles seules, suffire à combattre de façon efficace la discrimination dans notre société. Des actions concrètes s'imposaient donc pour soutenir cette législation et produire un impact réel.

Doté d'un budget de 100 millions d'euros répartis sur une période de cinq ans, le Programme d'action communautaire s'est fixé trois objectifs principaux. Tout d'abord, améliorer la compréhension des questions relatives à la discrimination par le biais d'analyses et d'évaluations. Deuxièmement, développer la capacité à combattre et à prévenir la discrimination en instaurant et en renforçant le dialogue interculturel. Enfin, promouvoir les valeurs à la base de la lutte contre la discrimination par le biais d'activités de sensibilisation.

Développement des capacités et formation

Des activités de développement des capacités ont renforcé les moyens d'action des organisations spécialisées. Ainsi, quatre réseaux de coordination d'ONG, notamment, ont bénéficié d'un financement: le Réseau européen contre le racisme (ENAR), l'Association internationale

Participants aux séminaires de formation juridique à l'Académie de droit européen



gay et lesbienne (ILGA), la Plate-forme européenne des personnes âgées (AGE) et le Forum européen des personnes handicapées (FEPH).

Les activités de formation ont joué un rôle primordial en améliorant la compréhension de la problématique et en développant les capacités des personnes et des organisations. Des séminaires organisés à l'Académie de droit européen à Trèves, en Allemagne, ont aidé les praticiens du droit chargés d'appliquer les directives à se familiariser avec la lettre de la loi.

En 2005, un projet dirigé par Human European Consultancy et le Migration Policy Group a évalué les besoins de la société civile des 10 pays qui étaient entrés dans l'Union européenne au cours de l'année précédente, ainsi que ceux de la Roumanie et de la Bulgarie, avant leur adhésion au début de cette année, et de la Turquie. À la suite de cette évaluation, le projet a organisé des sessions de formation dans chacun de ces pays et élaboré un manuel de formation à l'intention des ONG. Cet ouvrage est désormais disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

Mise en commun des expériences et sensibilisation

Le Programme d'action communautaire s'est surtout distingué par les partenariats qu'il a construits et les échanges d'expertise qu'il a encouragés. Une série de conférences et de séminaires organisés dans le cadre



du programme ont donné la parole à ses acteurs et facilité l'interaction et le débat entre toutes les parties intéressées.

Après les diverses conférences antidiscrimination tenues conjointement avec la présidence tournante de l'Union européenne entre 2001 et 2003, des conférences annuelles consacrées au Programme d'action communautaire se sont déroulées à Prague (2004), Lisbonne (2005) et Varsovie (2006). Ces trois conférences s'articulaient, respectivement, autour des thèmes suivants : le dialogue et la communication entre les participants du programme, l'accès à la justice, et la formation à l'antidiscrimination et à la diversité. Une nouvelle conférence, axée sur l'action positive, aura lieu à Rome en avril prochain (voir page 6).

Le Réseau européen d'experts juridiques a été financé au titre du Programme d'action communautaire pour préparer des comptes rendus et des rapports spéciaux sur la transposition et la mise en œuvre de la loi antidiscrimination dans l'Union européenne. Ses rapports ont étudié la situation dans chaque pays et examiné l'évolution de la question auprès de la Cour européenne de justice et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Deux séries de projets transnationaux ont favorisé des partenariats internationaux et la collaboration entre de nombreuses organisations actives dans le domaine. Ces projets comprenaient des activités de formation et de travail en réseau, le développement de données et d'outils de suivi, le renforcement de la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile ainsi que des actions spécifiques visant à intégrer les Roms dans les systèmes d'enseignement et d'emploi.

Il était indispensable de sensibiliser non seulement certains intervenants actifs dans le domaine de la non-discrimination mais également le grand public. La campagne d'information «Pour la diversité. Contre les discriminations», qui se poursuit toujours (voir page 7), s'est concentrée sur les activités destinées aux jeunes ainsi



Un stand à la Conférence annuelle de 2006 organisée à Varsovie sur le thème de la formation.

que sur la discrimination à l'emploi. Des camions itinérants, des courses pour la diversité et des concours destinés aux journalistes et aux jeunes sont autant d'initiatives qui ont contribué à transmettre des messages positifs sur la diversité dans la société.

Faire le point et aller de l'avant

Le Programme d'action communautaire peut être considéré comme une belle réussite. Selon l'évaluation externe qui en a été faite, la majorité de ses activités étaient bien ciblées et ont contribué aux objectifs fixés par le Conseil et le Parlement lors du lancement du programme. Ceux qui y ont participé ont livré des impressions positives sur ce qui a été réalisé lors de la conférence de clôture en novembre 2006.

Néanmoins, le harcèlement et la discrimination restent des réalités pour les groupes que les Directives relatives à

l'égalité cherchent à protéger. Maintenant que ces directives ont, à quelques exceptions près, été transposées dans les législations nationales, il est impératif de se concentrer sur leur application et sur la défense des droits des citoyens.

La grande réussite du Programme d'action communautaire a été de susciter une compréhension et une sensibilisation à l'égard du problème de la discrimination mais aussi de mettre en place des outils et des partenariats permettant d'y remédier. Le travail doit se poursuivre sur tous ces aspects si l'on veut réellement progresser vers l'égalité et la justice pour tous. Afin de poursuivre cette dynamique, l'UE a lancé l'Année 2007 de l'égalité des chances pour tous ainsi que le programme PROGRESS, qui a succédé au Programme d'action communautaire au début de cette année.

Pour en savoir plus sur le Programme d'action communautaire: www.ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/policy/prog_fr.htm

Coureurs pour la diversité, l'année dernière au Danemark.



Programme d'action communautaire 2001–2006: faits et chiffres

- 52 projets transnationaux associant 350 organisations partenaires;
- Séminaires de formation juridique pour 258 juges et procureurs et 198 avocats/juristes;
- Aide financière à quatre réseaux de coordination représentant plus d'un milliard d'ONG à travers l'Europe;
- 92 rapports d'experts juridiques et 10 études approfondies axées spécifiquement sur des questions en rapport avec la non-discrimination;
- Formation de 96 formateurs antidiscrimination et de 519 représentants d'ONG dans les 10 nouveaux États membres ainsi qu'en Bulgarie, en Roumanie et en Turquie;
- 23 conférences organisées par la présidence européenne ou à l'échelon européen;
- 32 brochures d'information, distribuées dans les 25 États membres de l'UE;
- Concours de photos et d'affiches, et prix de l'antidiscrimination et de la diversité décernés à des journalistes et des entreprises.

SEPT ANNÉES DE PROGRESS À VENIR

Le programme PROGRESS regroupe dans une initiative intégrée le travail du Programme d'action communautaire et de trois autres programmes parallèles. Lancé au début de cette année, il sera mené jusqu'à la fin 2013. Sa mission consiste à aider les États membres à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ainsi qu'à offrir des chances égales pour tous.

Ce changement aura pour effet de rationaliser et de simplifier le financement, qui dépassera les 700 millions d'euros sur les sept années d'existence du programme. L'accent sera placé sur l'analyse, le travail en réseau et le partage d'information pour améliorer les politiques et pratiques, ainsi que sur des campagnes de sensibilisation aux questions clés relatives à l'emploi.

Au sein de l'Union européenne, le Fonds social européen (FSE) restera le premier instrument financier pour investir dans les personnes. Alors que le FSE investit dans la mise en œuvre des politiques d'emploi à l'intérieur des États membres, PROGRESS se concentrera sur les activités à forte dimension européenne.

Les cinq domaines d'action de PROGRESS

- Emploi
- Protection et intégration sociales
- Conditions de travail
- Égalité entre les hommes et les femmes
- Antidiscrimination et diversité

Pour en savoir plus sur le programme PROGRESS:
www.ec.europa.eu/employment_social/progress/index_fr.html

DATES À RETENIR

MIGRATION ET INTÉGRATION

Séminaire «Réaliser l'intégration», 1er et 2 mars, Bruxelles, Belgique. Organisé par le Réseau européen contre le racisme, ce séminaire de politique se penchera sur les thèmes de la migration, de l'intégration, de l'inclusion sociale et de l'antidiscrimination.

Pour en savoir plus: www.enar-eu.org/fr/events/MIGRATION/index.shtml

ACTION POSITIVE

Conférence sur l'action positive par l'unité Antidiscrimination de la Commission européenne, 23 et 24 avril, Rome, Italie. Les Directives relatives à l'égalité adoptées par l'UE en l'an 2000 comportent des dispositions prévoyant l'action positive. Cette conférence examinera la situation dans les États membres de l'UE pour déterminer comment cette action positive a été entreprise et dans quels domaines elle l'a été.

Pour en savoir plus: www.ec.europa.eu/antidiscrimination

NOUVELLES EN BREF

La conférence de clôture appelle au développement de données et au renforcement des partenariats

Les 27 et 28 novembre 2006, la conférence de clôture du Programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination a fait le point sur cinq années d'activités, de partage d'expériences et les enseignements qui en ont été tirés. Les orateurs ont également évoqué leurs expériences des programmes parallèles traitant de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'inclusion sociale, deux domaines qui, au même titre que l'antidiscrimination, constitueront des volets du nouveau programme PROGRESS.

De nombreux orateurs et participants ont parlé de la nécessité de développer des données, des outils statistiques et des indicateurs. Ils ont également souligné l'importance de consolider les partenariats qui ont été formés au cours du Programme d'action communautaire entre les institutions européennes, les États membres, la société civile et les ONG.

Le mandat de l'EUMC étendu aux droits fondamentaux

L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) s'emploie depuis 1998 à rassembler des données à l'échelon européen dans le but d'aider l'Union européenne et ses États membres à définir des marches à suivre dans ce domaine.

Le mandat de l'EUMC a récemment été élargi pour lui permettre de devenir l'Agence européenne des droits fondamentaux et un centre d'expertise capable de fournir des conseils pour une meilleure mise en œuvre de la législation de l'UE en matière de droits fondamentaux. L'Agence rassemblera des données pertinentes et fiables dans ce domaine, et travaillera en collaboration étroite avec la société civile.

Pour en savoir plus: www.eumc.europa.eu

Pour en savoir plus:
www.ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/spot/dec06_fr.htm

HISTOIRE D'UNE CAMPAGNE

La campagne d'information «Pour la diversité. Contre les discriminations» est entrée dans sa dernière année en 2007. Lancée en 2003, elle a permis à quantité d'activités et d'événements de véhiculer le message de l'antidiscrimination et de mener des débats sur ce sujet partout en Europe.



Aleksandra Woldańska et sa création.

Tout au long de cette campagne, les jeunes n'ont pas seulement constitué l'un des principaux groupes cibles mais ils ont aussi contribué à faire passer le message de promotion de la diversité. Citons notamment, le concours de photos organisé en collaboration avec MTV et, plus récemment, le concours d'affiches «Casser les stéréotypes».

Le concours «Casser les stéréotypes», qui était ouvert aux étudiants en art ou en design de tous les États membres de l'UE, portait sur la création d'un message visuel en faveur de la diversité. Quelque 800 étudiants y ont participé en soumettant des créations aussi percutantes qu'originales qui ont conquis le jury, formé d'une équipe d'artistes et de concepteurs graphiques de renom.



Le Commissaire Špidla remet le trophée du concours d'affiches.

Le Commissaire Vladimír Špidla a remis le premier prix à Aleksandra Woldańska, une étudiante de l'Académie des beaux-arts de Poznań, en Pologne. Baptisée «Together», sa création a été récompensée par un prix personnel sous forme de matériel artistique d'une valeur de 2 500 euros ainsi que par une somme identique

attribuée à son académie.

Melle Woldańska s'est exprimée en ces termes: «J'aimerais que mon affiche puisse faire comprendre à tout le monde que la seule façon de créer un dialogue entre les gens, c'est d'accepter les autres tels qu'ils sont.» Son affiche, ainsi qu'une sélection des meilleures créations, a été exposée à l'extérieur du bâtiment de la Commission européenne à Bruxelles ainsi que pendant la tournée du camion itinérant.

Les noms des lauréats de la troisième édition du Prix journalistique seront annoncés d'ici peu. Ce prix a été créé pour récompenser le travail des journalistes qui contribuent à une meilleure compréhension des questions de diversité dans la société. L'édition de cette année comporte un prix spécial pour les jeunes journalistes.

Le troisième «camion antidiscrimination» européen a fait halte dans 22 villes de 13 pays européens entre le 10 août et le 21 novembre 2006.

Pour son escale à Paris, le camion a été accueilli dans la banlieue de Clichy-sous-Bois. Cet événement a coïncidé avec la première Journée nationale de la diversité en France, le 4 novembre, quelques jours après le premier anniversaire des émeutes qui avaient secoué cette banlieue et fait couler tant d'encre à l'époque. La halte du camion a été l'occasion de lancer des débats, de célébrer la diversité de la région et, pour les employeurs et les habitants, de se rencontrer face à face.

De nombreuses personnes qui ont pris la parole lors de ces débats ont déclaré avoir été victimes de discrimination non seulement en raison de leur origine ethnique ou de leur religion mais également pour avoir une adresse avec un «mauvais» code postal. L'Institut de sciences politiques, Sciences Po et des sociétés de recrutement, entre autres, y ont présenté leurs stratégies de diversité et rencontré les participants locaux de cet événement.



Responsables politiques, employeurs, militants et habitants se rassemblent autour du camion antidiscrimination lors de son arrêt à Clichy-sous-Bois, près de Paris.



Jeunes danseurs de hip-hop sur la scène.

L'ANNÉE EUROPÉENNE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS

Organismes nationaux de mise en œuvre: l'approche finlandaise

Les organismes nationaux de mise en œuvre sont les moteurs de l'Année européenne. Dans chacun des 30 pays participants, un organisme a reçu la responsabilité de définir les priorités et les stratégies nationales et de coordonner ou de soutenir les événements aux niveaux national, régional et local.



En Finlande, l'organisme national de mise en œuvre est le Ministère du travail. Comme ce fut le cas pour tous les autres coordinateurs nationaux, la consultation étroite des partenaires a été un élément central du développement de sa stratégie. Ainsi, des ONG, partenaires sociaux, autorités nationales, régionales et locales, organismes de promotion de l'égalité et conseils consultatifs ont eu leur mot à dire. Certains organismes indépendants, notamment le Conseil consultatif des affaires relatives aux Roms et le Parlement Sámi, ont également donné leur avis. Tous ces partenaires sont en outre des acteurs clés de la mise en œuvre de l'Année car ils participent à un Comité directeur.

Les Finlandais envisagent l'Année selon une approche horizontale, en recourant aux réseaux existants pour rassembler les ONG et les acteurs s'intéressant aux différents motifs de discrimination. Les activités prévues s'articuleront autour des quatre thèmes de l'Année: les droits, la représentation, la reconnaissance et le respect.

La législation antidiscrimination européenne a été entièrement transposée dans le droit national finlandais. Un des principaux objectifs de l'Année sera donc de se pencher sur les situations pratiques et quotidiennes dans lesquelles il sera possible d'utiliser les nouvelles lois pour défendre les droits des citoyens. L'Année verra aussi la mise en place d'un débat sur les droits qui ne sont pas respectés dans le pays.

L'action positive comptera parmi les outils permettant de promouvoir la participation égale et d'atteindre l'objectif de «représentation». La promotion des politiques, des stratégies et de la gestion de la diversité occupera une place centrale dans le thème de la «reconnaissance». Le thème du «respect» sera couvert par une vaste campagne ciblée sur l'emploi, le sport et les médias, entre autres domaines de la vie.

La cérémonie de lancement s'est déroulée le 8 février et certaines activités sont déjà en cours. Un bureau d'information aide tous les acteurs participant à l'Année,

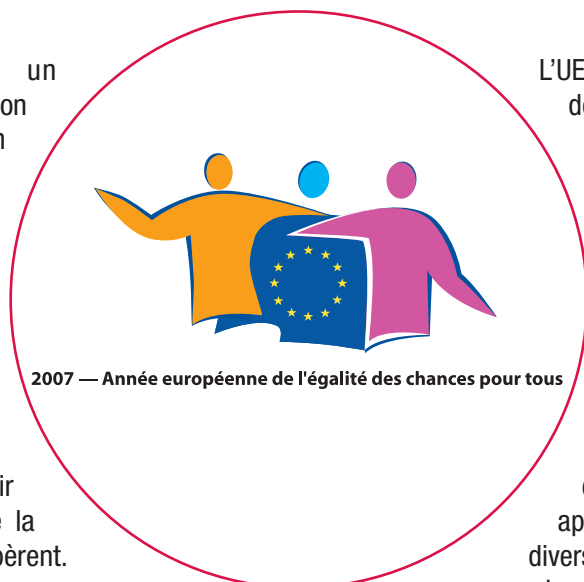
en particulier à partager et à diffuser les résultats obtenus. Une campagne publique qui bénéficie du soutien de l'émetteur national YLE culminera avec la «Semaine de l'égalité des chances» du 17 au 23 septembre. L'initiative «La culture a du sens» mettra en évidence la participation des groupes minoritaires aux arts, avec un accent particulier sur les minorités ethniques et les personnes handicapées. De nombreuses autres activités sont prévues.

Riche en événements, l'année 2007 sera couronnée par le premier rapport annuel de la Finlande sur la discrimination et l'égalité des chances. Ce document couvrira tous les motifs de discrimination et la discrimination multiple, concernant en particulier le sexe et l'âge.

Pour en savoir plus:
www.mol.fi, <http://equality2007.europa.eu>

Travailler pour l'Année européenne: la perspective des entreprises

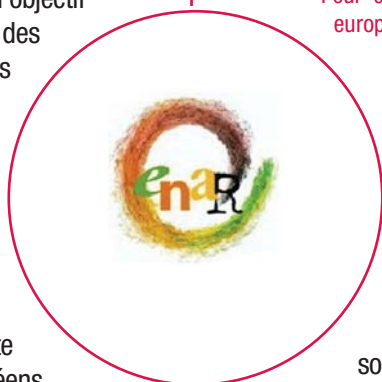
En Europe, l'emploi est un élément central de la législation antidiscrimination. La promotion de la diversité au sein des entreprises a également gagné en importance. De nombreuses grandes entreprises disposent désormais d'un responsable chargé spécifiquement des questions de diversité. Les petites et moyennes entreprises, quant à elles, reconnaissent également les avantages d'avoir une main-d'œuvre qui reflète la société dans laquelle elles opèrent.



L'UEAPME, l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, se réjouit de ce que 2007 ait été proclamée Année européenne de l'égalité des chances pour tous. Un grand nombre de ses membres sont déjà convaincus de la valeur ajoutée de la diversité. L'UEAPME espère que de nombreuses autres entreprises au sein de l'Europe appliqueront des politiques de diversité dans leurs pratiques de recrutement et d'emploi.

BusinessEurope (anciennement connu sous le nom de UNICE) espère que l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous soutiendra l'objectif consistant à examiner la mise en œuvre des nouveaux droits et des mesures concrètes en rapport avec la promotion de l'égalité des chances. Elle espère que l'Année fournira l'occasion de sensibiliser le public à ce thème et de souligner les bonnes pratiques recensées.

BusinessEurope s'est également engagée à travailler tout au long de l'Année en étroite collaboration avec les syndicats européens sur le thème de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette collaboration a commencé en 2005 et BusinessEurope considère l'Année comme l'occasion idéale de promouvoir davantage ses priorités parmi les syndicats membres et le grand public mais aussi de stimuler l'action syndicale au niveau local.



Pour en savoir plus: www.mol.fi, <http://equality2007.europa.eu>

Les ONG et l'Année européenne

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle crucial dans la lutte contre la discrimination. Elles constituent souvent le premier point de contact pour les personnes ayant subi un traitement inégal et leur savoir-faire, souvent centré sur des motifs spécifiques de discrimination, est irremplaçable pour sensibiliser le public aux questions clés et défendre les droits des victimes. Les groupes de coordination d'ONG nous livrent leurs perspectives concernant l'Année européenne.

Le Réseau européen contre le racisme (ENAR) est le fruit de l'Année européenne contre le racisme en 1997. En 2007, un des grands domaines d'activité de ses membres sera l'information. Il s'agira de sensibiliser le public à ses droits en ciblant en particulier les victimes, les autorités judiciaires publiques, les médias et les jeunes – au travers de partenariats avec les écoles dans ce dernier cas. Une attention particulière sera accordée aux droits civils et politiques des migrants.

Le Forum européen des personnes handicapées (FEPH) célèbre son dixième anniversaire en 2007. Il se compose de conseils nationaux dans 29 pays européens et représente environ 50 millions de personnes handicapées. Les membres du FEPH considèrent qu'il est essentiel d'attirer l'attention sur la discrimination multiple, dont sont par exemple victimes les femmes ou personnes de minorités ethniques qui souffrent d'un handicap.

Pour les membres du FEPH, il est tout aussi crucial que les gouvernements accordent autant d'importance au handicap qu'aux autres motifs de discrimination. Leur espoir quant à l'Année est de voir le lancement d'un vaste débat public sur le thème du handicap et la promotion d'une meilleure compréhension des divers types de handicap.

La Plate-forme européenne des personnes âgées (AGE) reconnaît l'importance de valoriser les droits juridiques liés à l'égalité des chances. Il est essentiel d'informer les personnes âgées de leurs droits car, souvent, elles n'assimilent pas une différence de traitement à de la discrimination. AGE espère également que l'Année contribuera à améliorer l'image des personnes âgées. Changer les attitudes du public et lutter contre les stéréotypes devraient compter parmi les aspects clés de l'Année.

Pour l'Association internationale gay et lesbienne (ILGA), l'Année devrait aider à sensibiliser le public aux protections déjà en place pour les lesbiennes, les homosexuels et les transsexuels, et contribuer à leur protection juridique concernant l'accès aux biens et services, en plus du domaine de l'emploi. Ce collectif souligne combien il est utile de collaborer avec les employeurs, d'organiser des événements culturels, de s'attaquer au problème du crime haineux et de promouvoir une meilleure compréhension avec les groupes confessionnels.

Le Lobby européen des femmes (LEF) demande la création d'un lien entre l'Année européenne et la Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006–2010). Le LEF estime que la discrimination multiple constitue un thème clé pour l'Année, et demande que la campagne d'information fournisse des faits et chiffres accessibles au sujet de la discrimination.



The European Older People's Platform



La plate-forme Européenne des Personnes Agées

ILGA
EUROPE

 European Women's Lobby
Lobby européen des femmes

Pour en savoir plus:

www.enar-eu.org, www.edf-feph.org, www.age-platform.org,
www.ilga-europe.org, www.womenlobby.org

L'avis du Comité des régions

Le Comité des régions (CdR) est l'assemblée politique qui permet aux autorités locales et régionales de faire entendre leur voix au sein de l'Union européenne.

Le CdR accueille favorablement l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous et approuve les thèmes qui y sont associés, à savoir les droits, la représentation, la reconnaissance et le respect. Il se réjouit également de l'approche décentralisée qui est suivie pour l'organisation de l'Année, et appelle toutes les régions et autorités locales à y participer et à utiliser le logo de l'Année.

Le CdR souhaite que l'Année favorise le débat sur une extension de la législation en faveur de la protection de l'accès aux biens et services contre tous types de discrimination.

ANNÉES EUROPÉENNES DEPUIS 1997

1997	contre le racisme et la xénophobie
1998	de la démocratie locale et régionale
1999	de la lutte contre la violence à l'égard des femmes
2001	des langues en Europe
2003	des personnes handicapées
2004	de l'éducation par le sport
2005	de la citoyenneté par l'éducation
2006	de la mobilité des travailleurs
2007	de l'égalité des chances pour tous
2008	du dialogue interculturel

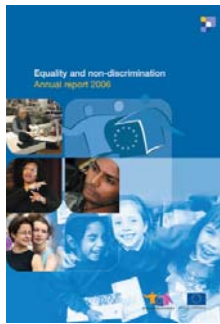
Pour en savoir plus: www.cor.europa.eu



Si vous souhaitez recevoir par courrier électronique les dernières nouvelles relatives à l'Année européenne ainsi que toutes les autres activités de lutte contre la discrimination menées par la Commission européenne, rendez-vous sur:

www.nondiscrimination-eu.info

ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION - RAPPORT ANNUEL 2006



Ce document est le quatrième rapport annuel consacré aux Directives sur l'égalité raciale et l'égalité en matière d'emploi, et à leur mise en œuvre. La première partie examine les progrès réalisés dans leur mise en œuvre et met en évidence les modifications apportées à la législation nationale au cours de l'année écoulée.

La deuxième partie du rapport est axée sur l'Année 2007 de l'égalité des chances pour tous. Elle comprend des entretiens avec M. Vladimír Špidla, Commissaire européen à l'Emploi et aux affaires sociales, et Mme. Ursula von Leyen, Ministre fédérale allemande en charge des Affaires familiales, des personnes handicapées, des femmes et de la jeunesse.

MANUEL SUR LA COLLECTE DE DONNÉES



On s'accorde généralement sur la nécessité de disposer de données supplémentaires relatives à la discrimination pour pouvoir développer des politiques et mesures efficaces en la matière. Toutefois, la collecte de données dans ce domaine est une tâche complexe, pour des raisons tant pratiques qu'éthiques.

Le manuel sur la collecte de données relatives à la discrimination est un guide détaillé présentant des exemples de bonnes pratiques susceptibles de faciliter la collecte éthique de données pertinentes et comparables. Il donne des conseils sur l'élaboration d'indicateurs statistiques et traite de thèmes clés comme l'autoclassification.

Ce manuel est une réalisation du projet Making Equality a Reality through Appropriate Data (MERA - Faire de l'égalité une réalité grâce à l'utilisation de données appropriées), qui a été mené par le Ministère finlandais du travail et soutenu par le Programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination. Il est disponible en anglais, français et allemand.

Pour télécharger des versions PDF de ces publications ou en commander des exemplaires imprimés, voir www.ec.europa.eu/antidiscrimination.

Cette lettre d'information est publiée dans le cadre du Programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination (2001-2006). Géré par la Direction générale de l'Emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne, ce programme vise à soutenir la mise en œuvre des deux directives antidiscrimination adoptées en 2000.

Le programme d'action poursuit trois grands objectifs:

- l'amélioration de la compréhension des questions relatives à la discrimination,
- le développement de la capacité à aborder efficacement la discrimination,
- la promotion des valeurs à la base de la lutte contre la discrimination.

Pour en savoir plus sur le programme et pour recevoir gratuitement des mises à jour régulières, consultez: www.ec.europa.eu/antidiscrimination

Pour en savoir plus sur la campagne de sensibilisation de 5 ans « Pour la diversité. Contre les discriminations », financée au titre du programme, consultez:

www.stop-discrimination.info

Pour en savoir plus sur les politiques, la législation et les activités de l'Union dans le domaine de la discrimination à l'égard des femmes, consultez:

www.ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/index_fr.htm

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion ni la position de la Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne. Ni la Commission ni aucune autre personne agissant en son nom ne peuvent être tenues responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans la présente publication.

Pour contacter l'unité

«Antidiscrimination et relations avec la société civile»:

Stefan Olsson

Chef d'unité

Unité G.4

Commission européenne

B-1049 Bruxelles

empl-antidiscrimination@ec.europa.eu

Pour tout commentaire, veuillez contacter la rédaction à l'adresse:

editor@nondiscrimination-eu.info

Pour la diversité



Contre les discriminations